

U²⁰¹⁸NSS

21 – Futsal

Mise à jour : 29 septembre 2017



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 17
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 24
Annexes	Page 25

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Futsal a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et/ou en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS **QUE** dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe.

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :

<https://www.fff.fr/articles/details-articles/176616-liste-des-sections-scolaires-labellisees-2017-2018>

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins (U11 U12 U13)	nés en 2005, 2006 et 2007
Minimes (U14 U15)	nés en 2003 et 2004
Cadets (U16 U17)	nés en 2001 et 2002
Juniors (U18 U19)	nés en 1999 et 2000
Seniors (U20 et avant)	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2017), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- Les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de football et futsal, des Sections Sportives labellisées FFF de football et futsal**, des Pôles Espoir de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFF (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats **FUTSAL** par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Futsal

Précisions spécifiques Futsal

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors			
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets garçons avec M2, C1, C2 (M2 autorisés sans limitation de nombre) - lycée filles ² avec M2, C1, C2, J1, J2 Mixité interdite			
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
TYPE DE JEU	à 5			
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée 			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10			
	MINIMES		CADETS Garçons / Lycée Filles	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits			
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'		2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'		2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'		75'	
MIXITÉ	Pas de mixité			
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 10' MF	Temps de jeu décompté 2 x 12' MG	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCF	Temps de jeu décompté 2 x 12' CG

² Les équipes de collèges sont autorisées

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons et cadets 16 maximum pour le championnat lycée fille
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS Lycée Filles Champion de France UNSS cadets

Modalités de qualification 16 équipes³

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		2
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
Si **1** équipe des Ultramarins
Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
Qualifiée
Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
Si **1** équipe des Ultramarins
Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
Qualifiée
Se référer au tableau du Règlement Fédéral

³ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles, Lycées Pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2017 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2017	IA du 14 ^{ème} 2017	IA du 13 ^{ème} 2017	IA du 12 ^{ème} 2017

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal Juniors Garçons

- En Juniors Garçons TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Juniors Cadets 2
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets Juniors avec C2 J1 J2 sans limitation de nombre Mixité interdite Surclassement interdit
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' JG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPETITION	Matches de poules, 1/4 de finale (places de 1 à 8), 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum par championnat JUNIORS Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement JUNIORS Garçons

Remarque :

La catégorie Lycée Fille regroupe les joueuses M2 C1 C2 J1 J2 (voir page 6).

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 25 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles, Lycées Pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Les serpentins Juniors :

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2017 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal par équipe d'Établissement Garçons des Lycées Professionnels

- En Lycée Pro, TOUS les élèves (M2 et plus) GARÇONS DE L'ETABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves **inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Lycée Pro GARÇONS avec M2, C1, C2, J1, J2, S sans limitation de nombre Mixité interdite
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 - Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCEES PRO GARÇONS

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPETITION	Matches de poules, 1/4 de finale (places de 1 à 8), 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum pour le championnat LYCEES PRO GARCONS
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement LYCEE PRO garçons

Modalités de qualification Lycée Pro

9 Inter-académies qualifient 1 équipe

L'IA 4 (Nancy Metz / Reims / Strasbourg) qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 25 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles, Lycées Pro

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Les serpentins LYCEES PRO

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 ^{ème} 2017	IA du 2 ^{ème} 2017	IA du 4 ^{ème} 2017
IA du 8 ^{ème} 2017	IA du 7 ^{ème} 2017	IA du 6 ^{ème} 2017	IA du 5 ^{ème} 2017
IA du 9 ^{ème} 2017	IA du 10 ^{ème} 2017	IA du 11 ^{ème} 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/17** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat excellence

- Associations sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats	
	- Mixité interdite	
	Minimes avec B3, M1, M2	
	- Nombre de joueurs pour 1 match : 10	
	- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 10' MF	Temps décompté 2 x 12' MG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnat de France UNSS Lycée Excellence Futsal

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire les équipes d'associations sportives sauf :

- Les Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les Associations Sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 30/10/17** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes obligatoirement en championnat excellence

- Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations Sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets + Juniors 1ère année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats	
	- Mixité interdite	
	- Lycée avec C1, C2, J1 (sans limitation de nombre)	
	- Nombre de joueurs pour 1 match : 10	
	- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée 	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille	Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2017-2018 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 par championnat
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

Les champions de France Lycée Filles et Garçons Excellence seront qualifiés pour le Mondial ISF qui se déroulera à RISHON LEZION (ISRAEL) du 13 au 21 mars 2018.

Les 2 Jeunes Arbitres sélectionnés pour le Mondial ISF 2018 seront nommés à l'issue du championnat de France de Futsal Lycée Garçons Excellence qui se déroulera à Avranches du 5 au 8 février 2018. Ils pourront être issus de ce championnat ou du championnat Lycée Filles Excellence qui aura lieu dans l'académie de Rennes fin janvier 2018.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 13 octobre 2017.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Futsal par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes F, 25 avril 2018 pour les minimes G
- 10 janvier 2018 pour les lycées garçons
- 20 décembre 2017 pour les Lycées Filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné **3-0**.

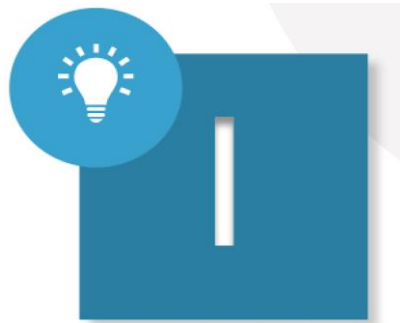
En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, **a reçu le moins de points de pénalité.**
2. Si une égalité persiste, prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, **a reçu le moins de points de pénalité.**
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, la victoire est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but.

Remarque : en cas d'égalité à plus de 2 équipes :

- Si le point 1. classe une équipe, le point 2. est pris en compte avec les autres équipes restantes, et ainsi de suite jusqu'au point 5.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

La Quinzaine du foot à l'école

La FFF lance avec l'UNSS et le ministère de l'éducation nationale la troisième édition de l'opération : **La Quinzaine du Football Citoyen.**

Dates : du 19 au 30 mars 2018. Collèges et lycées.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des établissements du secondaire et associations sportives des collèges et lycées. Elle s'articule autour de diverses animations football et futsal (séance, matchs, tournoi, ateliers, rencontres, échanges, conférence).

Thématique : « Créer un lien CM2-6^{ème} + Créer un lien avec une association caritative locale ».

Renseignements : fff.fr et unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourrait être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement, des enseignants participant à l'organisation. L'enjeu est de permettre par une relation UNSS-district/ligue de football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du district et/ou de la ligue FFF.

Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFÉ.

Le calendrier des événements d'athlétisme AEFÉ est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFÉ AEFÉ en relation avec un service départemental ou régional UNSS (formation de Jeunes Jugés, développement de championnat scolaire d'athlétisme, formation d'enseignants d'eps en athlétisme scolaire etc.)

Développement Durable

La pratique du futsal entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Éthique – Protocole début et fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se débutera et se terminera de la façon suivante :

- Le protocole de début et fin de match sera appliqué pour toutes les rencontres.
- En début et fin de rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral
UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

La Direction nationale de l'arbitrage et l'UNSS s'engagent dans un plan de formation des jeunes arbitres. Les commissions départementales et régionales de l'arbitrage de la FFF ont été sensibilisées à ce projet et peuvent bénéficier d'aide financière auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour mettre en place des formations. Les responsables de commission peuvent prendre contact auprès des services départementaux et régionaux lors des CMD et des CMR.

La Direction nationale de l'arbitrage a édité un document de formation (informatique) pour les arbitres débutants à destination des élèves et des adultes, ce document est disponible auprès des directions UNSS.

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF propose des passerelles uniquement en football.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017-2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves

prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur national adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :
Christophe LUCZAK

UNSS

Stéphane AUDARD
Anne DELACROIX
Bruno PARAZOLS

Responsable communication

FFF

Pierre JACKY
Patrick PION
Alain SARS

Responsable Formation

Délégués techniques UNSS

Philippe ANDRÉ
Olivier MORIN

Responsable Communication

Groupe technique national Futsal :

UNSS

Fabrice LOUEDEC

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2016 et 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FUTSAL Minimes Filles

COL LOUIS NUCERA NICE

NICE

FUTSAL Minimes Garçons

NEANT

FUTSAL Lycées filles

LYC JEAN JAURES REIMS

REIMS

FUTSAL Cadets

NEANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2017 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FUTSAL Minimes Filles

COL ALEMBERT SEVERAC LE CHATEAU	TOULOUSE
COL ARSENAL METZ	NANCY METZ
COL REGNIER CHARTRES	ORLEANS TOURS
COL MAROUZEAU GUERET	LIMOGES

FUTSAL Minimes Garçons

COL PABLO NERUDA BRETIGNY SUR ORGE	VERSAILLES
COL GEORGES FORLEN SAINT LOUIS	STRASBOURG
COL ROBERT MOREL ARLES	AIX MARSEILLE
COL JELES RENARD LAVAL	NANTES

FUTSAL Lycées Filles

LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LPO ALGOUD LAFFEMAS VALENCE	GRENOBLE
LYC MARGUERITE DE VALOIS ANGOULEME	POITIERS
LYC LOUIS PERGAUD BESANCON	BESANCON

FUTSAL Lycées Garçons

LPO PAUL VERLAINE RETHEL	REIMS
LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LPO ALGOUD LAFFEMAS VALENCE	GRENOBLE
LP RAOUL DAUTRY LIMOGES	LIMOGES

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2017 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton blanc	= 1 point
Carton jaune	= 3 points
Carton rouge	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.
